COMMUNE D'ANNAY
Département de la Nièvre

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 35/2026
Portant interdiction temporaire d'accès à la salle des fêtes communale pour raisons de sécurité

Le Maire de la commune d'Annay,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

VU la nécessité pour le Maire d'assurer la sécurité des personnes fréquentant les bâtiments communaux ;

CONSIDÉRANT les dégâts constatés au niveau de la salle des fêtes communale ;

CONSIDÉRANT que ces dégâts nécessitent la réalisation de travaux de sécurisation des locaux ;

CONSIDÉRANT qu'en l'état actuel, il convient, par mesure de précaution et afin de garantir la sécurité des usagers, d'interdire temporairement l'accès à la salle des fêtes jusqu'à la réalisation des travaux nécessaires et à la vérification de la sécurité des locaux ;

ARRÊTE

Article 1 – Interdiction d'accès

À compter du **26 octobre 2026**, l'accès à la salle des fêtes communale d'Annay est temporairement interdit au public et aux utilisateurs, pour des raisons de sécurité.

Article 2 – Suspension des utilisations

Pendant toute la durée de cette interdiction, aucune manifestation, réunion, location ou mise à disposition de la salle des fêtes ne pourra avoir lieu.

Les réservations concernées seront suspendues ou annulées jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 – Durée de la mesure

La présente interdiction restera en vigueur pendant toute la durée nécessaire à la réalisation des travaux de sécurisation et jusqu'à ce que les conditions permettant l'accueil du public en toute sécurité soient rétablies.

La réouverture de la salle fera l'objet d'une décision du Maire après constat de la sécurisation des locaux.

Article 4 – Exécution

Le Maire, les services municipaux et toute personne habilitée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et porté à la connaissance des usagers concernés.

Fait à Annay, le 26 octobre 2026

Le Maire,
Éric CASTILLE



Mairie d'Annay
207 Rue de la Mairie
58450 ANNAY

03 86 39 22 65
mairie58annay@gmail.com

mairie-annay58.fr